

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



UN ACCORD A ÉTÉ TROUVÉ CHEZ GUARDIAN

PAS DE LICENCIEMENTS – LA MENACE DE GRÈVE EST LEVÉE

Un accord entre la direction de Guardian, l'OGBL et la délégation du personnel de l'entreprise a pu être trouvé, in extremis, le 30 novembre 2020, dans le cadre du conflit qui les opposait depuis l'annonce faite par la direction, le 19 octobre dernier, de vouloir procéder à un plan social, malgré le plan de maintien dans l'emploi conclu quelques semaines auparavant.

Cet accord intervient à l'issue de plusieurs semaines d'après négociations entre l'OGBL et la direction de l'entreprise ainsi que l'ouverture d'une procédure de conciliation arrivée à son terme le 25 novembre. Il aura finalement fallu que l'OGBL brandisse la menace d'une grève imminente dans l'entreprise (consultés le 20 novembre, les salariés s'étaient en effet prononcés à une très large majorité en faveur de celle-ci) pour que la direction, au dernier jour de la procédure de conciliation, revienne sur sa position intransigeante et accepte de nouvelles discussions en vue de trouver des solutions pour les 37 salariés concernés.

Outre la suspension des licenciements par la direction pendant quatre mois, l'accord trouvé le 30 novembre prévoit, tel que le réclamait l'OGBL:

- une garantie d'emploi pour les salariés âgés de 52 ans et plus
- une période de quatre mois (jusqu'au 31 mars 2021) au cours de laquelle les salariés qui quitteront volontairement l'entreprise bénéficieront d'une incitation financière
- l'engagement des deux parties à entreprendre au cours de cette période toutes les mesures possibles prévues par le plan de maintien dans l'emploi et son annexe (départs volontaires, prêt temporaire de main-d'œuvre, reclassement au sein du groupe Guardian ou externe à l'entreprise, formations internes, aide à la recherche d'un nouvel emploi...) en vue de trouver des solutions adéquates pour les 37 salariés concernés par le projet de licenciement collectif annoncé par Guardian Luxguard II
- l'engagement des deux parties, sur base de la demande des représentants du personnel, à entreprendre un dialogue relatif à une éventuelle prolongation de la durée du plan de maintien dans l'emploi, en fonction de la situation de l'entreprise

Pour rappel, la direction avait annoncé en août vouloir procéder à un plan social visant à se séparer de plus de 200 salariés. L'OGBL et la délégation du personnel avaient réussi à écarter ce plan social, pour le transformer en un plan de maintien dans l'emploi, signé le 31 août. Le 19 octobre, coup de théâtre, la direction annonçait un nouveau plan social pour la quarantaine de postes qui, à ce stade, n'avaient pas encore été absorbés par le plan de maintien dans l'emploi.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Une décision jugée évidemment inacceptable par l'OGBL, d'autant plus que le plan de maintien dans l'emploi tout juste signé devait permettre, si on lui en avait donné le temps, d'éviter tout licenciement sec au sein de l'entreprise.

L'OGBL tient enfin à saluer le courage, la solidarité et la détermination des salariés de Guardian tout au long de ce conflit, sans qui cet accord n'aurait pas été possible.

L'OGBL continuera à se battre pour chaque emploi, pour chaque existence!

Communiqué par le syndicat Chimie de l'OGBL

le 30 novembre 2020